



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Les multiples manifestations, très conviviales de ce trimestre, nous ont aidés à supporter une météo particulièrement pluvieuse.. J'espère que cet été calendaire va enfin récompenser notre longue attente , en nous offrant des températures clémentes .

Les retrouvailles avec nos amis bennwihrois viennent de réunir une grande partie de la population, dans une ambiance très agréable . L'inauguration de la stèle, en hommage de Jean-Pierre FONNE fut un moment très émouvant, organisé par le comité de jumelage et son président Jean-Pierre PONTONI , en présence de Madame Patricja HILD, Maire de Bennwihr et de Martine FONNE et de sa famille . Quoi de plus important que cette capacité des femmes et des hommes à reconnaître et honorer les meilleurs d'entre eux afin d'en faire des exemples pour la jeune génération !

D'ores et déjà, se préparent la 34ème Foire aux vins et son marché gourmand, la Fête Nationale et son feu d'artifice, du cinéma en plein air , un concert à la Collégiale et la fête locale . Entre deux matchs de la coupe du monde de football, consultez notre agenda associatif pour ne pas manquer ces rendez-vous , fruits de l'investissement des bénévoles que je tiens à encourager .

Pour son action engagée, pendant quatre années, à la présidence de la Société de chasse, je souhaite remercier Frédéric BARRIEU auquel succède Bruno BARDOT , élu par ses pairs .

De notre côté, la municipalité poursuit le programme de travaux . Malgré les intempéries, la remise en état du réseau d'assainissement du Bassin versant n°3 et de Couhelongue avance bien . Dix entreprises sont désormais choisies pour la Rénovation de l'école primaire . L'étude du projet d'espace commercial se poursuit grâce à une étude de faisabilité favorable .

Malgré une baisse conséquente des dotations de l'état , le conseil municipal a voté cette année encore , le maintien des Taxes locales .

J'ai une pensée pour ceux qui travaillent et particulièrement nos agriculteurs . J'espère que les rayonnements du soleil vont leur offrir de rattraper ce retard accumulé dans leurs travaux des champs afin de permettre à notre terre nourricière , des rendements satisfaisants .

En cette fin d'année scolaire, je félicite ceux qui ont validé leur année .

Bonnes vacances à tous !

Christiane BARRIEU

INFORMATIONS

◀◀ PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE :

Un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune, vivant à domicile, qui en font la demande, sera tenu en mairie.

L'inscription se fait par déclaration de la personne elle-même ou de son représentant local, soit par écrit, soit à l'aide d'un formulaire mis à disposition. Elle peut se faire également sur demande d'un tiers (personne physique ou morale) par écrit.

Pour tout renseignement : Mairie de JEGUN 05.62.64.50.03

◀◀ BIENTÔT UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE A JEGUN :

Un projet de parc solaire photovoltaïque au sol se concrétisera cet été sur la commune de Jégun. Ce projet, initié fin 2009, est localisé à environ 2 kms au nord ouest du centre bourg, sur le site d'une ancienne carrière, au lieu dit « le Gaouillou ».

Le site retenu a fait l'objet d'une exploitation de carrière de calcaire dans les années 80 avant d'être laissé à l'abandon jusqu'à aujourd'hui. La pauvreté de son sol n'a pas permis de retour à une quelconque exploitation agricole et aucune autre valorisation n'avait pu être envisagée à l'arrêt de la carrière. L'implantation du parc solaire photovoltaïque sur cette ancienne carrière permettra donc une réhabilitation inespérée d'un site notablement marqué et dégradé par l'activité humaine. Aucun espace agricole ou naturel ne sera impacté.

Sa localisation sur un plateau, ceinturé de boisements délibérément classés en Espaces Boisés Classés (EBC) par le plan local d'urbanisme de Jégun validé en 2015, empêchera toute visibilité sur ses équipements. De nombreuses études naturalistes réalisées sur le site ont démontré l'absence de sensibilité environnementale ; seule une zone d'accumulation temporaire d'eau de pluie présente un certain enjeu pour la reproduction de batraciens. Le choix a été fait de préserver l'intégralité de cette mare temporaire.

Le parc s'étendra sur une superficie d'environ 7 hectares et d'une puissance voisine de 3 000kw, il permettra de couvrir les besoins électriques d'environ 800 foyers.

Le chantier de construction du parc ne perturbera pas la vie des Jégunois(es) de par son éloignement du village et sa localisation à l'écart de toutes voies de circulation et lieux de vie. Seul son raccordement au réseau électrique national, réalisé par ENEDIS, pourra potentiellement perturber temporairement l'usage de la voirie reliant le bourg au parc solaire.

◀◀ DIVAGATION DES CHIENS : Vous possédez un chien, ce qui est votre droit.

Les Jégunois, les commerçants, les artisans, les employés municipaux font des efforts pour rendre notre village agréable. Nous souhaitons que les rues, la halle de la mairie restent propres et soient des lieux de promenades agréables. Nous vous rappelons que les chiens sont un réel danger pour les enfants. En conséquence, nous vous demandons instamment de garder, de surveiller votre chien et de le promener en laisse.

◀◀ HORAIRES D'ETE DU BUREAU DE POSTE DE JEGUN :

A compter du mardi 26 juin au samedi 8 septembre :

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h15

Samedi de 9h à 11h30

A partir du mardi 11 septembre 2018, le bureau rouvrira aux horaires habituels.

CONSEIL MUNICIPAL DECISIONS DES ELUS CE TRIMESTRE

REUNION D'AVRIL : Elle a eu lieu le jeudi 12 avril, à 21h, salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, ZANARDO Cédric.

Conseillère excusée : Mme DESPAX Véronique, pouvoir à M. BIAUTE

Conseillère absente : Mme RAGARU Agnès

Secrétariat de séance : Mme Christiane BARRIEU propose de nommer Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14

Madame RIVIERE Pascale est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2018 :

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14

INFORMATIONS

Madame le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

Famille de Simone et René PETIT pour le décès de M. Gérard PETIT

Famille de Pierre et Danielle DESCOUSSE pour le décès de Mme Eddina PITTIA.

COMPTES RENDUS

Monsieur Cédric ZANARDO fait le compte rendu des réunions du **SIAEP de Vic-Fezensac** qui se sont déroulées les 29/01/2018 et 29/03/2018. Le compte de gestion et le compte administratif 2017 ont été votés faisant apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 470 835.48 € en fonctionnement et un excédent d'investissement cumulé de 297 594.52 €, soit un résultat global de 768 430 €.

Le budget 2018 a été arrêté avec une section d'exploitation équilibrée à 1 963 478.48 € et une section d'investissement elle aussi équilibrée à hauteur de 892 493.88 €. Une somme de

500 000 € a été inscrite pour rénover le réseau, car un des objectifs recherchés par le syndicat est de poursuivre ses efforts pour réduire les pertes en eau du réseau qui, à 22%, se sont améliorées et se rapprochent du taux national de 20%. Le taux national est largement amélioré par le poids des réseaux urbains ; le syndicat gère, quant à lui, 780km de réseau, situés principalement en zone rurale.

Pour information, le coût d'un kilomètre de réseau est estimé à 83.000 € HT.

Le prix de l'abonnement pour 2018 reste inchangé (prix identique depuis 2014) à 67.20 € et celui du m³ d'eau vendue à 1.15 € HT (au lieu de 1.10 €) + 0.41 € de redevances (Agence Adour Garonne, Redevance CCAG-Neste et taxe pollution).

Monsieur Philippe BIAUTE fait le compte rendu du **Conseil d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne** qui s'est déroulé ce jour à 18H.

Les comptes administratifs des budgets de la communauté d'agglomération ont été présentés et votés, le budget principal fait ressortir un résultat global de clôture à hauteur de 6 263 916.19 €, soit un excédent de 3 647 246.51 € en fonctionnement et un excédent de 3 983 60.22€ en fonctionnement. Des budgets supplémentaires ont ensuite été votés pour intégrer la reprise des résultats 2017 de chaque budget sur 2018.

Les taux des impôts locaux ont été votés sans augmentation par rapport à l'année 2017, seul le taux de la CFE des communes de l'ancienne Cœur de Gascogne va augmenter dans le cadre du processus de lissage des taux pour se rapprocher des taux de Grand Auch.

Le SICTOM Centre a relevé les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7.18%.

Une modification des statuts du SABA (Syndicat. D'Aménagement de la Baise et Affluents) a permis qu'outre les communes riveraines les communes situées sur les bassins versants soient intégrées au syndicat.

L'arrivée de la fibre sur la commune de Jégun se fera entre 2019 et 2020, cette participation au syndicat Gers numérique représente pour l'Agglo une participation de 48.000 €/an jusqu'en 2033.

M. Guy LAPEYRE demande à M. BIAUTE s'il a eu des informations sur la location du bureau de l'ancienne trésorerie à la régie de l'union des CCAS. M. BIAUTE lui dit que le projet est confirmé mais qu'il faudra se mettre en rapport avec la communauté pour vérifier les aménagements à prévoir avant l'installation dans le local

M. Guy LAPEYRE présente le programme 2018 de voirie. C'est un petit programme car les routes sont plutôt en bon état et que cette année c'est le projet de l'école qui est prioritaire. Les travaux porteront sur le chemin de la lebbe, la descente entre Mathalon et les poubelles de la résidence de l'acacia et la liaison entre le Bd du Midi et le Chemin de Roses.

Le plan de l'accessibilité prévue pour le secrétariat de mairie circule ensuite parmi les conseillers.

DELIBERATIONS

Présentation et vote du budget de la commune :

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation du budget communal à partir du document remis à chaque conseiller.

Elle indique que la proposition faite est celle d'un budget sans augmentation de la fiscalité ; le taux de la taxe d'habitation reste à 16.78%, celui de la taxe foncière bâtie à 25.32% et celui de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) à 135.77%. Mme RIVIERE explique que sans augmentation des taux, le produit des impôts va tout de même augmenter de 2% en raison de la revalorisation des bases de 1.24% décidée par l'Etat pour prendre en compte l'évolution des prix mais aussi et de l'évolution réelle des bases (constructions nouvelles, améliorations) pour 0.76%. Mme RIVIERE indique, en réponse à la question formulée par Mme RAGARU lors du précédent conseil, que si tous les agriculteurs de la commune se mettaient en bio et que la commune décidait de les exonérer de TFNB, ce qui est un projet que Mme RAGARU souhaiterait examiner, la commune perdrait la somme de 113 000 €.

Autre élément majeur de ce budget : les dotations versées par l'Etat enregistrent une très sévère diminution de 18% par rapport aux dotations 2017. La DGF enregistre une baisse de 1 116 €, la dotation de solidarité rurale une baisse de 50 621 € et la dotation nationale de péréquation diminue de 17 318 €. Le cumul tout à fait inattendu de ces chutes de recettes est de 69 055 €. Cette évolution que rien ne permettait d'anticiper a rendu l'équilibre du budget ardu et nous inquiète pour l'avenir. Le budget 2018 de la commune s'élève à 1 680 026 € en fonctionnement et 2 233 104 € en investissement.

Mme RIVIERE présente les subventions dont les montants évoluent en 2018 : pour le foyer rural, une augmentation de 1.000 € a été décidée pour la nouvelle association pour le Carnaval avec une subvention annuelle de 500 € et une aide exceptionnelle pour le démarrage de 500 €.

Une précision est apportée pour dire que pour les subventions qui seront accordées en 2019, la mairie va adresser au cours du 4^{ème} trimestre 2018, un courrier à chaque association (dont le siège n'est pas Jégun) un petit questionnaire pour formaliser cette demande de subvention, préciser les projets financés avec cette subvention et la situation financière de l'association. Cette demande formelle de subvention devra impérativement être retournée avant le 01/03/2019 pour que la demande puisse être examinée.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur les attributions de **subventions** :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Madame le maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur le maintien des **taux des taxes locales** :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la **globalité du budget** :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Présentation et vote du budget de l'assainissement :

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation du budget de l'assainissement à partir du document remis à chaque conseiller. Elle précise que ce budget est proposé avec un maintien des redevances à leur niveau actuel, soit 54 € pour l'abonnement et 1 € du m3 consommé.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 172 242.02 € et les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 295 928.20 €.

En investissement, la tranche de travaux prévue en 2017 est reportée cette année pour 269 106 €, car des difficultés liées à l'obtention des autorisations de passage ont retardé le lancement des travaux. Les marchés sont désormais attribués mais le démarrage est conditionné par l'attente de la subvention car sans autorisation expresse on ne peut commencer les travaux avant cette décision.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget assainissement tel qu'il vient d'être

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Présentation et vote du budget du restaurant de la Halle :

Pascale RIVIERE fait la présentation du budget restaurant à partir du document remis à chaque conseiller.

Le budget présenté est équilibré à hauteur de 12 709 € en section de fonctionnement et à hauteur de 19 038 € en section d'investissement.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget restaurant de la Halle tel qu'il vient d'être présenté :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Choix du prestataire pour la location des modules préfabriqués pour abriter l'école primaire pendant les travaux

Madame le Maire indique que 2 entreprises ont répondu à ce marché. Le prix de cette prestation pour une durée de 12 mois avait été estimée à 80 000 € HT. Mme Bourdallé, chargée de l'analyse des offres, a classé les deux propositions et la société ALGECO avec son offre de 67 284.96 € HT a été classée première.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix de cette entreprise et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Compte personnel de formation :

Madame le Maire explique qu'il faut prévoir un cadre et une enveloppe budgétaire pour répondre aux demandes que pourraient formuler les agents communaux pour accéder à des formations non assurées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Ces formations doivent au préalable recevoir l'accord de la commune. Une enveloppe budgétaire de 2.400 € a été prévue dans le budget 2018. La commune propose de prendre en charge le coût des formations dans la limite de 20€ de l'heure et dans la limite de 120h. Le plafond par formation sera de 2.400 € et les frais de déplacement ne seront pas pris en compte. Mme le Maire explique cette décision par le fait que le tarif horaire retenu est supérieur au minimum qui est de 15 €/heure.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le dispositif présenté.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Choix de l'entreprise pour le pluvial de Victor Hugo :

Mme le Maire dit que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le pluvial de Victor Hugo. L'analyse des offres, réalisée par le Cabinet INGC a classé en N°1 l'entreprise Travaux Publics de Gascogne avec une offre à 62 291,40 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix de cette entreprise et de l'autoriser toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Projet Espace commercial : lancement consultation architecte :

Mme le Maire souhaite que le conseil l'autorise à lancer une consultation d'architectes pour l'espace commercial et demande au conseil son accord sur cette procédure.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Projet Espace commercial : recrutement d'un assistant maîtrise d'ouvrage :

Elle indique aussi qu'elle souhaite s'entourer des conseils avisés d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et demande au conseil de l'autoriser à signer une convention avec Mme Stéphanie Bourdallé. Cette dernière a transmis une proposition d'honoraires pour 10 300 €HT sur la base d'un projet de 500 000 €HT.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil que l'association Peire y Casau qui avait déposé un projet de travaux de 20.000 €, jugé trop onéreux en commission des finances, compte tenu des autres projets retenus cette année et des baisses de dotation, a fait parvenir le 08/04 un projet alternatif à leur demande initiale. Ce courrier propose un achèvement définitif du jardin avec une somme de 1 500 à 2000 € qui servira à finaliser le dernier carré du jardin. Compte tenu des tensions budgétaires, la somme de 1 500 € sera accordée pour terminer définitivement ces travaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H16.



REUNION DE MAI :

Elle a eu lieu le jeudi 31 mai, à 21h, salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, DOZE Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, ZANARDO Cédric, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés, Mme GUILLORY Laurence, pouvoir à Mme Christiane BARRIEU

Secrétariat de séance : Mme le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

Mme RIVIERE est désignée.

Mme Le Maire accueille M. Olivier SOUARD, Maire d'Antras, et propose de commencer le conseil par le tirage au sort des jurés d'assises.

Pour la commune d'Antras, M. Stéphane PELTIER a été tiré au sort.

Pour la commune de Jégun, Mme Aurore ARMAND, née IZQUIERDO et
M. Vincent LAPEYRE ont été désignés.

M. Souard quitte la séance.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018 :

Mme Ragaru remercie Mme Rivière d'avoir apporté la réponse à sa demande du coût maximal de l'exonération de taxe foncière si la commune décidait d'exonérer tous les agriculteurs qui se lanceraient dans la culture bio.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14 (Mme RAGARU absente à ce conseil ne prend pas part au vote).

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2018 :

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 13 (Mme RAGARU et M. FIEFVET, absents à ce conseil ne prennent pas part au vote).

INFORMATIONS

Mme BARRIEU fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- Mme Maryline SOLANA-LASSALLE et ses enfants pour le décès de M. Robert DEHAN
- Mme Marie Hélène et Gilbert SOUBADERE et M. et Mme Bernard et Geneviève CAHUZAC pour le décès de Mme Denise CAHUZAC.

Mme le Maire indique que nos **amis alsaciens de Bennwihr** ont été accueillis à Jégun du 10 au 12 mai 2018. 88 personnes ainsi que Patricia HILD, maire de Bennwhir ont fait le déplacement. Le comité de jumelage avait organisé une journée découverte de CIRCA et le club cyclo, une randonnée dans les Pyrénées. Une très belle ferronnerie représentant l'attrapeur de lune, symbole de Bennwihr a été offert à la commune.

A l'occasion de cet échange, une stèle à la mémoire de Jean Pierre Fonné a été inaugurée sur la promenade du Bastion pour inaugurer l'espace dédié à cet élu de Bennwihr.

Mme le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de la Poste de Vic Fezensac pour annoncer les **horaires d'été d'ouverture du bureau de poste de Jégun :**

Du mardi 26 juin au samedi 8 septembre, le bureau de poste sera ouvert

- Le mardi de 9h à 12h
- Le mercredi de 9h à 12h15
- Les jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Le samedi de 9h à 11h30.

Les horaires habituels reprendront le 11 septembre 2018.

En ce qui concerne l'**espace commercial**, l'étude de faisabilité a été remise et est favorable. De nombreuses réunions et beaucoup de contacts ont été réalisés : avec Casino, avec de futurs porteurs de projets, ainsi que des visites de site pour voir des tiers lieux réalisés.

En ce qui concerne les **subventions de l'école**, la commission d'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) s'est réunie le 14 mai. Cette commission comprend les parlementaires du Département et M. Franck MONTAUGÉ a soutenu le projet de Jégou et a demandé, compte tenu de la perte importante des dotations que nous avons subie, d'augmenter le montant prévu de la DETR. La somme de 374.000 € a été proposée, soit une augmentation de 50.000 € par rapport à l'estimation.

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX

M. Guy LAPEYRE indique que les **travaux sur le réseau assainissement** ont débuté le 14/05 mais se trouvent perturbés par les pluies. L'ancien réseau a été endommagé à plusieurs endroits par les engins de chantier, ceci en raison du fait que les anciennes canalisations n'étaient enterrées suffisamment profondément. Un accord a été trouvé avec l'entreprise pour que la commune et l'entreprise prennent chacune en charge la moitié de la remise en état. Deux personnes : M. Pierre DESCOUSSE et M. Michel SANVICENTE ont demandé l'installation de branchements pour desservir des terrains constructibles. L'agence de l'Eau a demandé un passage de caméra à la fin des travaux pour vérifier que tout sera OK. Pour la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau, une autorisation de débiter les travaux a été accordée mais aucune subvention ne sera accordée en 2018 compte tenu de la diminution des crédits, la commune est invitée à redéposer le dossier en 2019.

Pour le **pluvial de l'espace Victor Hugo**, là aussi la pluie engendre beaucoup de retard dans les travaux, ils devraient se terminer deuxième quinzaine de juin, soit avec un mois de retard.

DELIBERATIONS

Emplois travail été : recrutement d'agents saisonniers (n°31)

Mme le Maire indique que pour soutenir les employés communaux en période de congés et pour faire face aussi au déménagement de l'école, il sera nécessaire de faire appel à des agents saisonniers. Les agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon ou au maximum sur l'indice de la personne remplacée. Deux recrutements d'un mois sont déjà prévus et au-delà ce sera en fonction des besoins rencontrés.

Mme Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à ces recrutements,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 15

Travaux d'accessibilité à la Mairie (n°32) :

Mme le Maire indique que l'étude de ces travaux a été confiée au cabinet XMGE qui a chiffré le coût (étude et travaux) à 15 774.50 € HT.

Il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises. Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette consultation.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 15

Programme de voirie 2018 (n°33) :

Cette année le programme de voirie est léger en raison du bon état général des voies et des autres projets. Il s'agit de refaire un peu plus d'un kilomètre du chemin de la lebbe, 150m² sur la Place et 700 m² devant l'espace Mathalon.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette consultation.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 15

Rénovation de l'école primaire : choix des entreprises (n°34) :

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu par mail une copie de l'analyse des offres remises par l'architecte. Elle présente à l'assemblée la synthèse de cette analyse et le classement en résultant fonction des deux critères du règlement de la consultation : à savoir le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%.

Mme le Maire propose de retenir les offres jugées les plus avantageuses dont le total général s'élève à 766 701.05 € HT, ce qui représente une économie globale de 7.74% par rapport à l'estimation initiale de l'architecte. Le tableau suivant présente les entreprises les mieux classées par lot :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant offre de base HT
Lot 1 : Démolitions -GO-VRD	SARL ROTGE BATIMENT	278 650.00
Lot 2 : Charp métallique-Couvertures bacs acier	SARL SUD OUEST MONTAGE	16 084.48
Lot 3 : Menuiseries ext- serrurerie	ORALU SAS	87 067.00
Lot 4 : Isolation par l'extérieur	SAS MARQUE	60 885.81
Lot 5 : menuiseries int.	SA DAZEAS	49 700.00
Lot 6 : plâtrerie fx plafonds	SARL MMP	44 225.50
Lot 7 : peintures	CASTET Laurent	13 188.26
Lot 8 : sols souples et durs	SAS MARQUE	29 500.00
Lot 9 : Electricité- sécurité incendie	ELECT INDUSTRIELLE FAUCHE	54 500.00
Lot 10 : Chauffage-VMC-Plomberie Sanitaires	EIFFAGE ENERGIE THERMIE S OUEST (SAS)	132 900.00
TOTAL en € HT		766 701.05

Mme le Maire propose de retenir les entreprises figurant sur ce tableau, de l'autoriser à signer les marchés de travaux correspondants ainsi que toutes les pièces relatives à ces décisions.

Vote : Contre : 0, Abstention : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Avenant assainissement (n°35) :

Comme cela a été indiqué à l'occasion des informations, deux personnes ont demandé à ce que l'on installe sur leurs terrains un branchement à l'assainissement en vue de la réalisation de deux nouveaux logements.

Cette demande sera moins coûteuse si elle réalisée en même temps que la rénovation du réseau que dans un deuxième temps. Mme le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la signature d'un avenant avec l'entreprise Laurière pour la réalisation de ces deux branchements supplémentaires. Le devis réalisé par l'entreprise Laurière s'élève à 6 192 € HT, ce qui porterait le marché de l'entreprise Laurière à 55 672 €HT.

Mme RAGARU demande si cette dépense est à la charge de la commune, M. LAPEYRE lui indique qu'une taxe de raccordement est versée par le propriétaire lors du raccordement, à ce jour elle est de 1 500€.

Vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire fait part d'une invitation d'Armusc le samedi 2 juin à 16h30 au Dôme de Gascogne pour le **Printemps de la voix**.

Elle indique que CIRCA a adressé, dans le cadre de l'opération CIRCA NOMADE, une proposition pour déplacer un chapiteau à Jégun en 2018 et 2019 sur les mois d'octobre et de novembre. Une année sur la commune, une année à Lescout.

Ce chapiteau serait à la fois lieu de spectacle, résidence d'artistes et pourrait aussi être mis à disposition pour des associations locales. La commune s'engageant à payer le chauffage.

Une discussion s'engage pour indiquer qu'en 2018 il semble difficile d'accueillir le chapiteau sur la commune car le seul terrain plat qui semble convenir serait le parking de la salle des sports qui sera occupé par les modules de l'école pendant les travaux. Pour 2019, cette installation pourrait tout à fait se faire. Une réunion sera organisée sur ce sujet pour régler toutes les modalités.

Mme le Maire indique que **le département a lancé son premier budget participatif** doté d'un million d'euros. Il s'agit de permettre à chaque gersois de proposer et de choisir des projets utiles au Gers. Jusqu'au 30/06 chacun

peut déposer de manière individuelle ou collective son idée dans une des 500 urnes à cet effet. Il y en a une à la Mairie de Jégun.

Elle invite les conseillers à déposer des idées et à en parler autour d'eux. Les projets doivent financer des projets d'investissements, avoir une portée collective et être compatibles avec les priorités du Conseil Départemental. Un formulaire de dépôt de l'idée est disponible à côté de l'urne.

Le calendrier est le suivant :

- Jusqu'au 30/06 on dépose son idée
- Du 01/07 au 15/09 on travaille son idée avec les services du Conseil Départemental
- Du 15/09 au 15/10 on fait campagne pour les projets que l'on veut soutenir
- Mi-octobre : on vote
- Novembre : on découvre les projets élus
- Décembre : diffusion des calendriers de réalisation des projets
- 2019 réalisation des projets

Mme Ragaru indique qu'elle a reçu comme d'autres (mais pas tout le monde semble t il) un courrier dans sa boîte à lettre demandant de **soutenir les postiers de Vic Fezensac**. Ils sont en grève en raison d'une réduction des effectifs et de la suppression de deux tournées sur le secteur. Elle indique qu'elle a assisté à la manifestation ce matin même à Vic et fait circuler la pétition préparée par le collectif des organisations syndicales que les conseillers signent. La pétition est disponible chez certains commerçants et notamment au garage de la Bâtisse.

Mme Ragaru propose d'adopter une motion de soutien aux postiers en grève, comme cela a pu déjà être fait pour soutenir la trésorerie. Cette motion est adoptée à l'unanimité et sera envoyée à la Préfecture, aux syndicats représentant les postiers de Vic, à la Direction de la Poste à Auch et à Vic et figurera dans le compte rendu du conseil municipal.

Le texte en est le suivant :

« Le Conseil Municipal de Jégun, réuni le 31/05/2018, par un vote à l'unanimité apporte son soutien aux postiers de Vic Fezensac dans leur lutte contre les suppressions d'emplois et de tournées. Le Conseil Municipal de Jégun souhaite que la poste reste un service public à visage humain, de qualité et de proximité. »

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30.



REUNION DE JUIN :

Elle a eu lieu le jeudi 21 juin, à 21h, le Conseil Municipal, salle des délibérations de la mairie.
La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, ZANARDO Cédric, RAGARU Agnès

Conseillère excusée : Mme CLAVERIE Floriane, pouvoir à M. Guy LAPEYRE

Secrétariat de séance : Mme Christiane BARRIEU propose de nommer Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme RAGARU), pour 14

Madame RIVIERE Pascale est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2018 :

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme RAGARU), pour 14

Mme RAGARU explique son vote car elle a demandé copie du compte rendu et des pièces relatives à ce conseil et qu'elle a eu selon elle, trop tardivement.

Mme le Maire précise que Mme RAGARU n'a pas voulu attendre la préparation des documents explicatifs préalables au conseil. En effet, selon l'habitude, Mme le Maire, prend le temps de vérifier ces documents avant de les communiquer à tous les conseillers en respect de la loi et de son article L2121-13 du CGCT (« Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération »).

Cependant Mme RAGARU a voulu créer un événement, qui n'en est pas un pour cela, elle a multiplié les demandes faites par elle-même, soutenue par deux personnes non-élues. Mme RAGARU s'est permis de déranger pendant son temps de pause (12h44) la secrétaire (qu'elle rencontrait pour la 1^{ère} fois) et elle lui a reproché « son incompétence ».

Ce procès de mauvaise intention, est sans fondement puisque, une fois de plus, les documents préparatoires sont parvenus dans la boîte aux lettres, de tous les conseillers, avant la réunion, en accord total avec la législation. Mme le Maire s'indigne « L'attitude de Mme RAGARU ressemble à du harcèlement insupportable et témoigne d'un manque de respect de l'élue que je suis ».

« **Dans ces conditions** et malgré les inconvénients qui en résulteront pour le service mais, pour répondre aux revendications exagérées de Mme RAGARU, j'ai décidé d'aller au-delà des préconisations légales, en repoussant les conseils pour avoir le temps de mettre en place une distribution, à chaque conseiller, des documents préparatoires, **dès le moment de la convocation**, pour chaque conseiller.

Cela aura pour conséquence de **retarder nos prises de décisions** et de **multiplier le nombre de conseils municipaux**. Ce que regrette vraiment ! »

Mme RAGARU indique qu'elle a adressé un mail, à la mairie, lundi matin pour demander des documents. Ce mail n'est jamais arrivé.

Mme RIVIERE intervient et indique à Mme RAGARU qu'elle a toujours eu accès à tous les documents qu'elle a demandés pour préparer les conseils. Cette semaine cela a été plus compliqué en raison des activités importantes à la Mairie. Ces discussions ne sont qu'une perte de temps et personne ne sortira grandi de ce genre de polémique. Vouloir se présenter en héroïne de la liberté et de la démocratie ne correspond pas au petit niveau qui est le notre et il serait préférable, à l'image du monde rural qui est le nôtre de rester les pieds sur terre et la tête froide.

INFORMATIONS

Madame le Maire fait part des très sympathiques remerciements adressés par Mme Patricia HILD pour l'accueil reçu à l'occasion du jumelage.

COMPTES RENDUS

M. Olivier LAURY fait le compte rendu du **dernier conseil d'école**. Les sorties et les différentes animations ont été présentées, avec une mention particulière pour une association spécialisée sur l'Afrique qui devait participer au projet de la kermesse et qui a fait faux bond en cours de projet.

La situation des effectifs par classe pour la rentrée est présentée : 119 élèves à la rentrée répartis en six classes.

La question de l'organisation pendant la durée des travaux a été abordée : les horaires de classe seront de 9H à 12H et de 14H à 16H15, l'aide personnalisée se fera pendant la pause méridienne et il y aura deux services à la cantine.

Un test d'évacuation incendie a été organisé en juin.

M. LAURY rappelle à tous que la kermesse se déroulera le 30 juin.

Mme BARRIEU indique que 5 ou 6 tout petits rejoindront l'école en février.

• Travaux :

Monsieur Guy LAPEYRE précise que l'entreprise Laurière a terminé les travaux pour l'**assainissement** ce jour. Un avenant, examiné à un prochain conseil doit entériner des augmentations de prix liées à plusieurs motifs : un écrasement d'une partie de l'ancien réseau insuffisamment profond (avec partage à 50% devrait être réalisé entre l'entreprise et la Mairie), un surcoût lié à une zone de rocher non connue et la nécessité de recourir sur un passage à une tranchée en sur profondeur qui a obligé l'entreprise à étayer. Un passage de caméra sera réalisé pour vérifier la qualité des travaux et pour obtenir une éventuelle subvention de l'agence de l'Eau.

Pour le **pluvial de Victor Hugo**, les travaux devraient commencer très prochainement.

L'entreprise Lacomme travaille sur les **pompes de relevage** à la salle des sports et à Vassevin.

DELIBERATIONS

Participation financière à Gascogn'Agri :

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une demande de subvention des jeunes agriculteurs qui organisent la 8^{ième} foire agricole « Gascogn'Agri » les 1^{er} et 2 septembre à Endoumingue à Auch. Mme BARRIEU propose d'attribuer une aide de 100 € en affectant cette somme sur le compte 6574 par prélèvement sur le compte 022 dépenses imprévues.

Sur ces deux points, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer :

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Emplois : recrutement d'un agent contractuel :

Mme le Maire explique que l'alinéa 5 de l'article 3-3 de la loi n°84-53 permet aux communes de moins de 2.000 habitants en cas de vacance d'emploi de recruter des agents contractuels lorsque le périmètre de l'emploi peut être amené à évoluer du fait d'une autorité supérieure.

Si un agent est recruté plus de 6 ans dans ce type de conditions, le contrat est automatiquement requalifié en contrat à durée indéterminé. Le traitement se fera sur un échelon du grade des agents techniques territoriaux en fonction des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Mme RAGARU intervient pour dire qu'à ses yeux l'article 3-3 cité s'applique aux emplois dont la création ou la suppression dépend d'une autorité qui s'impose à l'établissement. Elle demande qui dans ce cas nous impose cela. Mme le Maire cite l'exemple d'un agent d'entretien dans une école avec un transfert éventuel de la compétence scolaire vers une communauté.

Mme RAGARU dit que pour elle on n'en est pas là et qu'aucune pression ne semble peser sur ce sujet, sauf à ce que Mme le Maire en sache un peu plus.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer

Vote : Contre : 1 (Mme Ragaru), Absentions : 0, Pour : 14

Emplois : mise en place du temps partiel :

Mme le Maire indique qu'elle souhaite permettre aux agents, titulaires, stagiaires et non titulaires, qui en feraient la demande de travailler à temps partiel, sous réserve des nécessités de service. Elle indique que les quotités proposées pourraient être de 50, 60, 70, 80 ou 90% du service à plein temps. Les demandes devraient être déposées 2 mois avant la période souhaitée, il faudrait attendre une période d'un an après une reprise à temps plein pour redemander un nouveau temps partiel.

Le remplacement des agents à temps partiel pour **60% et plus** sera assuré, pour les absences d'une durée inférieure, le remplacement ne sera pas systématique.

Vote : Contre : 1 (Mme RAGARU), Absentions : 0, Pour : 14

Mme RAGARU explique son vote par l'absence d'information nécessaire.

Ecole : Modification du plan de financement

Mme le Maire indique qu'après l'attribution des marchés de travaux et l'instruction des dossiers de demande de subventions déposés il convient de revoir le plan de financement. Le coût des travaux est maintenant connu et les financements susceptibles d'être accordés par l'Etat sont en hausse alors que dans le même temps les fonds attendus au titre de la réserve parlementaire sont annulés.

Le plan suivant est proposé :

Auprès du Conseil Régional 11 910 € pour l'accessibilité, plus 50.000 € pour la rénovation énergétique.

Auprès du Conseil Départemental 64 740 € au titre du Fonds Départemental de Développement

La part restant à la charge de la commune s'élève à 338 350 € HT soit une diminution de 55.000 € par rapport au plan de financement précédent.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 1 030 000 € HT, soit 1 236 000 € TTC.

Mme le Maire demande au conseil d'approuver la nouvelle modification de ce plan de financement.

Mme RAGARU demande quelles sont les aides pour lesquels les montants ont été notifiés, Mme BARRIEU lui répond que seule l'aide versée par le Conseil Départemental a fait l'objet d'un arrêté.

Vote : Contre : 1 (Mme RAGARU), Absentions : 0, Pour : 14

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H25:

VIE SCOLAIRE

►► Des nouvelles printanières de l'école !!!

Le projet de rénovation de l'école sera commencé pour la rentrée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis dans les meilleures conditions possibles dans une structure mobile placée sur le parking de la salle de basket. Ce sera une année de transition pour, dès la rentrée 2019, intégrer le nouveau bâtiment de l'école primaire.

Fin juin, tous les élèves participeront à un mini stage sur le thème de l'Afrique à travers les percussions, les danses, et les chants. Ils présenteront leurs productions à la kermesse qui aura lieu le 30 juin à la salle des fêtes.

A propos des sorties de fin d'année :

- ❖ Les maternelles iront en mai à la ferme pédagogique de l'Aouille à Pouylebon les MS/GS y resteront deux jours et dormiront donc une nuit sur place. Les TPS/PS y passeront une journée complète.
- ❖ Les CP/CE 1 vivront, fin mai, une journée au Moyen-Age au village de Monfort avec quatre ateliers (danses du moyen-âge, conte, peinture à l'œuf et modelage en terre)
- ❖ Les CE2/CM1/CM2 vivront eux au temps des Gaulois en passant une journée au village de Gaulois de Rieux Volvestre.

Voilà, c'est encore une année riche en projets à l'école de Jegun. Les vacances d'été débuteront le vendredi 6 juillet après la classe et pas avant !!!!

INFORMATIONS ECOLE PRIMAIRE DE JEGUN

Inscriptions pour la rentrée 2019 :

➤ *Les inscriptions pour une première rentrée en maternelle se font:*

- en inscrivant l'enfant à la **mairie** de votre domicile (avec le livret de famille)

- puis en venant l'inscrire à **l'école** (avec le certificat de la mairie et le carnet de santé).

Cette année les élèves nés en 2015 rentrent en Petite Section, les élèves nés en 2016 sont acceptés en Toute Petite Section après une entrevue avec la directrice et l'enseignante de la classe en présence de l'enfant soit à la rentrée de septembre soit à la rentrée des vacances d'hiver.

➤ *Les inscriptions pour une autre classe se font:*

- en inscrivant l'enfant à la **mairie** (avec le livret de famille et le certificat de radiation de l'ancienne école)

- puis en venant l'inscrire à **l'école** (avec le certificat de la mairie, le carnet de santé et le certificat de radiation de l'ancienne école).

La directrice est déchargée tous les mardis pour les tâches administratives donc facilement disponible ces jours-là. Vous pouvez aussi la joindre au 05.62.64.51.06 ou la rencontrer sur RDV les autres jours.

Une permanence à l'école pour les inscriptions et les radiations sera assurée :

- le mardi di 5 juillet 2017 de 8h à 17h

- les jeudi 30 août et vendredi 31 août 2018 de 9h00 à 17h

La rentrée aura lieu le lundi 3 septembre 2018 à 9h00.



Les articles que vous voulez faire paraître dans le prochain bulletin municipal doivent parvenir à la Mairie ou par mail à l'adresse philippe.monello@wanadoo.fr

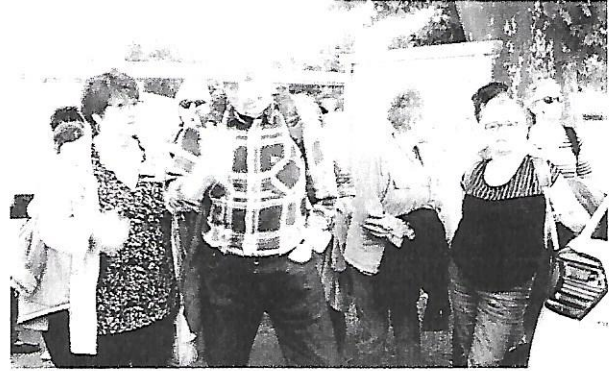
Le 25 septembre 2018 dernier délai.

VIE DES ASSOCIATIONS

◀◀ LE BASTION JEGUNOIS :



Outre les activités traditionnelles (marche, gym, couture, belote, loto) les adhérents sont partis en voyage dans le Lot le 31 mai. Nous avons fait un tour en gabarre sur la rivière puis nous avons visité un atelier de porcelaine et le pittoresque village



médiéval de Puy L'Evêque.

Le 7 juin, nous nous sommes retrouvés pour le traditionnel repas de la «fête des mères et des pères». Tout le monde a mis la main à la pâte pour un repas festif très convivial, suivi du petit loto mensuel.

Le 29 mai, la nouvelle présidente de la Fédération Générations Mouvement du Gers Mado Guillory et le club de Jegun ont organisé le concours départemental de pétanque 24 équipes masculines et 12 équipes féminines. se sont affrontées sur l'aire de la salle de sport.

Quelques adhérents sont partis du 21 au 28 mai en voyage dans le Lubéron pour visiter Marseille, Roussillon, Avignon et les marchés de villages en Provence. D'autres se sont dirigés vers le Tyrol autrichien où ils ont découvert les régions alpines très verdoyantes d'Innsbruck (la capitale), Salzbourg (ville natale de Mozart) et Schonau (où Romy Schneider a passé son enfance).

Nous remercions la commune de Jegun pour la subvention et les employés communaux pour l'aide efficace lors des activités organisées par notre club.

A NOTER : **GRAND LOTO à la salle des fêtes de Jegun le samedi 7 juillet à 21 heures.**

VENEZ NOMBREUX !!!



◀◀ LES AMIS DE L'ORGUE :

Les "Amis de l'orgue" ont le plaisir de vous annoncer deux nouveaux concerts pour cet été 2018.

Le jeudi 26 juillet à 20h30, nous accueillerons en l'église Sainte Candide, **les petits chanteurs de la Maîtrise des Hauts-de-France**. 31 choristes de 8 à 17 ans, accompagnés à l'orgue de tribune, interpréteront principalement des pièces du répertoire classique et des chants traditionnels de différents pays.

Cette année, pour notre concert du mois **d'août (le jeudi 9 à 21h)**, c'est la **flûte traversière d'Angélique LEZIN** qui sera associée à **l'orgue tenu par Christophe BOUHIER**. Un duo instrumental inédit dans nos programmations, que nous découvrirons au travers d'œuvres de Bach, Vivaldi, Donizetti et Fauré.

Deux concerts à ne pas manquer ... bien entendu !



◀◀ LES MOUSQUETAIRES JEGUNOIS :

Nous voilà à la porte de l'été, après avoir passé un printemps pluvieux et froid, la saison cyclotouriste est bien lancée. Début Mai, un séjour s'est déroulé avec nos amis Bennwihriens au Pays Basque. Sous un ciel clément, dans un paysage magnifique et verdoyant alliant cyclo et tourisme ces quatre jours ont réjoui tous les participants.



Le 6 mai, les Mousquetaires ont aidé au bon déroulement du triathlon d'Auch sur la partie cycliste de la compétition. Ils étaient postés avec leurs gilets jaunes sur les différents axes routiers du parcours traversant la commune de Jégun, de Pléhaut à Labâtisse aidés par les pompiers bénévoles de Jégun. Plus de 230 participants en 2 épreuves ont traversé le village.

La fête du vélo s'est déroulée le samedi 2 juin. Les Mousquetaires ont

organisé une initiation au pilotage et à la maîtrise du vélo (slalom, plan incliné, pont bascule, jeux). Malgré un effort de notre part d'intégrer un petit parcours sur une route à faible circulation accompagné de parents, il n'y a eu que 5 petites courageuses pour venir participer à cet après-midi ludique avec un gouter mérité.



Le Mercredi 4 et le jeudi 5 juillet nous participerons avec l'école à la sortie annuelle des CM2 organisé par Carole.

Et bien sûr le samedi 11 Aout 2018 rando du vin Route et VTT avec 3 parcours routes et 2 parcours VTT .et pour les non pédalant une randonnée pédestre autour de Jégun organisé par le RCCDG

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour tous renseignements 06 08 43 47 92

<http://mousquetaires-jegunois.ffvelo.fr>

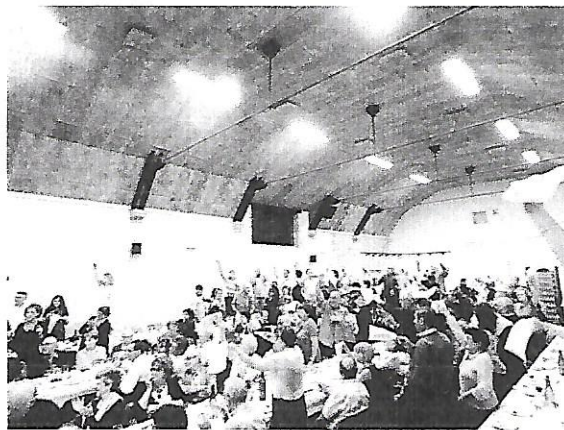
Codep <http://gers.ffct.org>

Vélo en France <http://veloenfrance.fr>



◀◀ Jumelage :

Ce long week-end de l'ascension a été l'occasion pour nos jumeaux Bennwihriens de descendre en terre Gasconne.



Dès le jeudi midi, avec l'apéritif de la mairie à la salle des fêtes on a pu voir de nombreux sourires sur les visages gersois et Alsaciens heureux de se retrouver.

Le soir ce sont les pompiers qui accueillaient les bennwihriens et leurs familles pour leur souhaiter la bienvenue avant le repas à la salle des fêtes.

Le vendredi avait lieu la visite du site CIRCA suivie d'un spectacle l'après midi. L'occasion de découvrir pour Gascons et Alsaciens ou redécouvrir, cette création purement auscitaine.

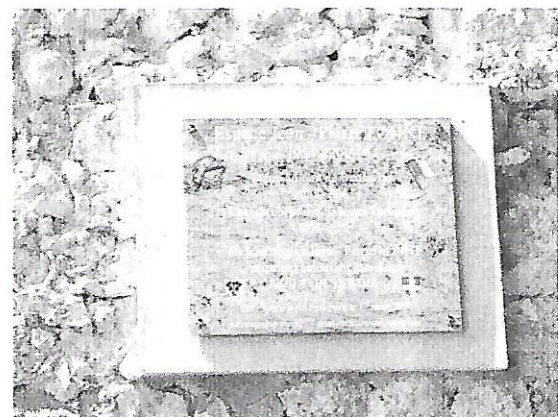
Le samedi midi un événement attendu depuis maintenant plus de 30ans se déroulait, à savoir le mariage Bennwihro-Jegunois.

En effet, Alain MOTHE et Jean-Marc FUCHS se prêtaient au jeu et

s'unissaient devant un public nombreux, pour le meilleur et pour le rire.

Le samedi fut donc une soirée riche en émotions. Après la cérémonie religieuse, un nombre important de personnes s'était réuni en dessous du bastion pour l'inauguration de l'espace Jean-Pierre FONNE. Un hommage mérité pour l'ancien chef de centre et maire honoraire décédé il y a presque 2ans. L'occasion de revenir sur son investissement et son amour pour le jumelage. Une magnifique plaque orne désormais le mur du bastion. Lors du repas de gala, d'autres Bennwihriens furent mis à l'honneur en recevant la médaille de la ville.

Tout d'abord, Frederic WITTNER chef de centre, Yannick LIPP adjoint au chef de centre et maire adjoint et Jean-Marc FUCHS président de l'amicale. Ces trois personnes oeuvrant pour le maintien et l'entretien des bonnes relations entre les deux centres de secours qui sont aujourd'hui l'un des piliers du jumelage.



Et enfin Karin ANTONY, secrétaire de mairie de Bennwihro qui réalise un grand travail dans l'organisation de ces rencontres

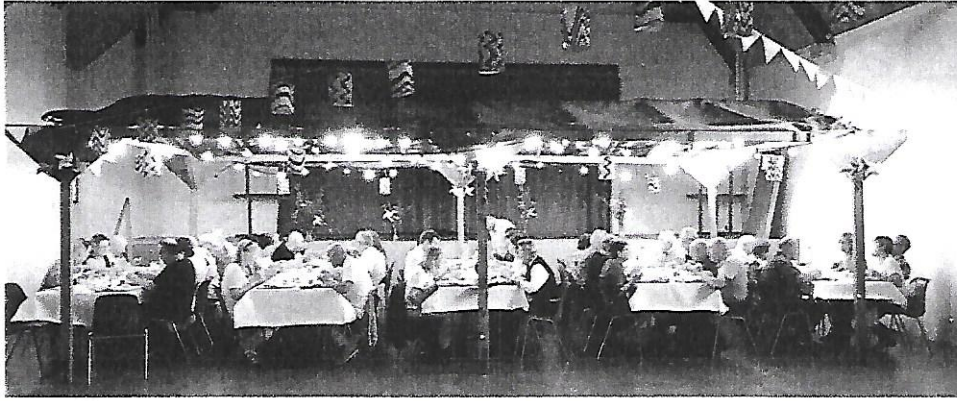
et apporte un grand soutien aux deux comités de jumelage.

Une belle soirée riche en émotions et animée avec brio par « Greg » avant de devoir se dire au revoir pour un très grand nombre de participants dès le lendemain.



◀◀ Comité de Carnaval :

Le samedi 9 juin, le comité du carnaval a organisé une soirée guinguette. Pour l'occasion, la salle des fêtes a revêtu les couleurs des bords de Marne (ou de Gers).



sur des airs de guinguette, de gouaille et de valse, dans une salle décorée avec brio par nos filles pleines d'imagination.

La danse pour le plaisir des oreilles et des pieds...

Et maintenant place au plaisir des yeux et du cœur pour notre soirée cinéma en plein air organisée le mercredi 11 juillet, au bastion, en partenariat avec la communauté des communes Grand Auch Cœur de Gascogne.

Révisez vos classiques, durant l'apéro tapas, à partir de 19h, un grand quiz vous permettra de gagner des places de cinéma.

A 22h, c'est le film COCO qui sera gratuitement diffusé. La séance vous emmènera au Mexique, découvrir ses légendes pleines de sensibilités et d'amour, de poésie, de rêves... Un film pour toute la famille, toutes les générations...

Si le mauvais temps devait revenir (ah non pas ça !!!), la soirée sera maintenue à la salle des fêtes.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été à tous...



◀◀ Foire aux Vins :



(sous l'égide de la FFCT),

- 10h30 : ouverture officielle de la foire par les autorités locales sous le parrainage de Monsieur André Daguin,

La 34^{ème} Foire aux Vins et Eaux de vie Gersois, parrainée par Monsieur André Daguin, aura lieu les 11 et 12 août 2018.

Au programme du samedi 11 août, une trentaine de producteurs gersois de vin, floc, Armagnac ou pousse-rapière seront présents jusqu'à 22 heures.

- 7h30 : randonnée cyclotourisme organisée par les Mousquetaire Jegunois (sous l'égide de la FFCT),

- 8h30 : randonnée pédestre encadrée par le "rando club coeur de gascogne"

- 9h : randonnée VTT organisée par les mousquetaires jegunois

Et quoi de plus surprenant qu'un barnum pour accrocher lampions et lumières tamisées ? Que celui-ci trône à l'intérieur de la salle des fêtes pour accueillir nos convives autour d'un repas mijoté par toute l'équipe.

C'est sous les lampions qu'ils ont pu digérer en déchainant leurs gambettes

Jégun

Mercredi 11 juillet

Le comité du Carnaval
vous invite au



Cinéma en plein air

au Bastion

(en cas de mauvais temps, salle des fêtes)

19h00 Apéro Tapas
Grand quiz

Places de cinéma à gagner

22h00 Séance cinéma gratuite

Projection du film



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute la journée dégustations gratuites sur les stands des producteurs(avec modération)
Animations gratuites pour les enfants: promenade en calèche, jeux anciens, maquillage, structure gonflable
Animations autour du vin : atelier de greffage et exposition d'un alambic. Dédicace du livre " Gers-Vigne et gourmandises"
Animations musicales : "Encantada" de 10h à 17h, "greg animations" de 17h à 1h.

Concours de la meilleure tarte aux vins sur une idée originale de Monsieur André Daguin.

Menu du samedi midi et soir (14€) :1/2 melon au floc de gascogne, magret grillé/frites à la graisse de canard/croustade.(1/2 magret seul : 11€)

Dimanche 12 août :

de 10h à 13h : marché gourmand de produits du Gers,vins,floc, Armagnac, pousse-rapière et divers produits agricoles du Gers,

de 11h30 à 14h30 : danses gasconnes avec le **rondeau de Margoüet-Meymes**

de 12h30 à 14h30 : **Abarrejadis** en concert.

Dimanche toute la matinée : dégustations gratuites sur les stands des producteurs (avec modération),

menu du dimanche midi (10€) dés de veau "lou béthét"/frites/dessert.



◀◀ **SOCIETE DE CHASSE :**

Le dimanche **03 juin 2018**, en présence de Mme Christiane BARRIEU, maire de la commune, la société de chasse de Jégun a tenu son assemblée générale. Une quarantaine de chasseurs étaient présents.

Après quelques mots de bienvenue Frédéric BARRIEU, président sortant, a présenté le compte rendu moral de la saison 2017-2018 :

Dans l'ensemble, les chasseurs sont satisfaits de leur saison.

600 perdreaux et 370 faisans avaient été lâchés en 2017, il est annoncé un lâcher quasi-identique en 2018, 20 sangliers ont été pris sur la commune. Concernant le chevreuil, le plan de chasse se situe entre 54 et 62 ce qui confirme la bonne santé de l'espèce.

230 personnes ont assisté au banquet de janvier et ont pu apprécier l'excellent repas des chasseurs jégunois. Quant au repas des propriétaires, il est fixé au **26 août 2018**. Ils recevront une invitation à domicile comme chaque année.

Présenté par le trésorier, le rapport financier a permis de constater un bénéfice positif témoin de la bonne gestion de l'association.

Frédéric BARRIEU et plusieurs membres de la société désirant quitter le conseil d'administration, plusieurs volontaires se sont présentés.

Ont été élus : Président : Bardot Bruno, vice-président : Claverie Stéphane, trésorier : Randoing Serge, trésorier adjit : Tujague Nicolas, secrétaire : Molinier Michel, secrétaire adjit : Barrieu Philippe, intendant : Corneille Jean-Louis. Les autres membres du conseil sont les suivants : Carraro Adolphe, Caverzan David, Despax Guylain, Gage Jean-Paul, Jammet Jean-Louis, Lapeyre Guy, Lespine Francis, Monnet Jean-Pierre, Toque Jean-Claude.

Mme Christiane BARRIEU a ensuite pris la parole pour souligner l'importance des associations dans la vie de la commune et remercier les chasseurs de la société de Jégun qui contribuent, par leur présence au contact direct de la nature, à la surveillance de la biodiversité . Un pot de l'amitié et un repas ont conclu cette assemblée générale.



ETE CIVIL 2^{ème} trimestre

Naissances :

LAZZARINI PRESSE Héloïse le 19 avril à Auch

BATIOT ADONIS Louis le 23 avril à Auch

ANTONIOLLI Clara le 25 Mai à Auch

Décès : DUPRAT Henry le 28 mai à Auch

Mariages :

POUGEAU J-Philippe et DESBOIS Angélique le 12 mai

LARRIEU Bastien et GASPA Fanny le 23 juin



ABAISSMENT DE LA VITESSE

Le décret n°2018-487 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules est paru au journal officiel du 17 juin 2018.

En conséquence, à partir du dimanche 1^{er} juillet 2018, la vitesse limite autorisée sur les routes à double sens sans séparateur central est réduite de 10 km/h et passe de 90 à 80km/h. Dans le Gers cette mesure concerne donc toutes les routes à l'exception :

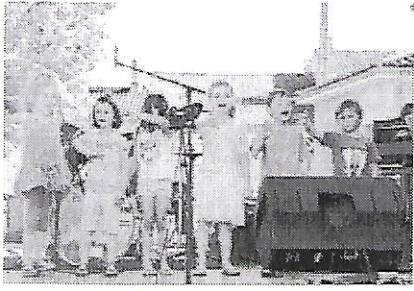
Des portions à 2x2 voies de la RN 124

Des portions à 3 voies sans séparateur central de la RN 124 et de la RN 21 où la vitesse maximale autorisée sera maintenue à 90 km/h uniquement dans le sens à 2 voies ;

Cette mesure a été prise après deux années de hausse de la mortalité routière suivies de deux autres années de stagnation.

ARMUSIC FÊTE LA MUSIQUE

Ce vendredi 22 juin, la fête de la musique de l'association est venue clôturer une année de travail et de plaisir pour les élèves d'Armusic. Le soleil était au rendez-vous et les concerts des différents groupes de l'association ont pu avoir lieu à l'extérieur.



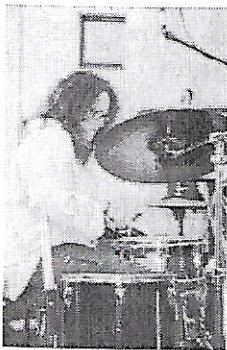
L'éveil musical,



Le chant choral des enfants,



des jeunes, animé par Victoria Digon.



Merci à Hélène de les avoir rejoins à la batterie !



Ce fut ensuite le tour des adultes, avec pour commencer le tout nouveau groupe jazz de l'école qui a enchanté le public pendant l'apéritif :



Le public et les élèves ont pu ensuite se régaler avec le traditionnel couscous d'Armusic, avant d'applaudir le groupe adulte de l'école, les After Eight, qui sont venus clôturer cette belle soirée musicale.

Merci à tous d'avoir participé à la réussite de cette soirée.

Prochain rendez-vous d'Armusic : **Les F'Estivales le samedi 21 juillet 2018** sur les allées à Jégun.

Festival de groupes amateurs en plein air, sous le kiosque ! La programmation prévoit déjà 7 groupes de tous horizons. Petite restauration et buvette sur place. ***Venez nombreux !***

La petite pierre vous présente



Rendez-vous samedi 15 septembre
N'AMASSE PAS MOUSSE,
un festival sur une journée et ... une nuit

Chut le programme est encore secret et nous ne pouvons pas encore le divulguer !
Sachez seulement que cette année le festival ne se déroulera pas sur le week-end
mais sur un jour unique et une nuit unique !

Nous vous promettons le samedi en journée et en soirée des spectacles surprenants,
des activités et des jeux à vivre en famille. Quant à la nuit du samedi... elle sera
longue ! En effet vous pourrez vivre une expérience unique avec le spectacle du
célèbre théâtre de l'unité qui débutera à 23h pour se terminer à 6h du matin !!

Quant à l'affiche du festival elle sera réalisée en partie par l'artiste Omergraphie
avec la complicité des enfants du centre de loisirs de Castéra-Verduzan !

Rencontre à l'école avec des artistes

Le 15 mai dernier, à l'occasion de leur résidence de création, les artistes de la compagnie Marche ou Rêve ont rencontré 20 élèves de CP et CE1 de l'école de Jégun. Car le cœur du projet de la Petite Pierre est aussi de permettre la rencontre des artistes et des enfants des villages alentours.

La compagnie a sollicité l'association pour un accompagnement sur leur prochaine création jeune public qui traite de la « bêtise ». Les comédiens souhaitaient collecter les témoignages et les ressentis des enfants sur cette question. Marine Allard, enseignante a donc accueilli Frédo Odelut, le metteur en scène, accompagné de la comédienne Sarah Malan et de la scénographe costumière Kantuta Varlet. Ils ont d'abord expliqué leur métier puis, ils ont parlé, échangé, débattu autour de ce thème, jusqu'à constituer des familles de bêtises et les illustrer en petits groupes.

La rencontre s'est terminée au dojo, par des exercices théâtraux sur cette thématique.

C'est un vrai échange qui a eu lieu entre les enfants et la compagnie qui va pouvoir se servir de ces paroles d'enfants pour écrire leur spectacle.

Pouvoir confronter le regard des artistes à celui du futur public est une richesse pour la compagnie. Les petits Jégunois ont ainsi collaboré à la création d'un spectacle que La Petite Pierre espère leur présenter en avant-première l'année prochaine.

Un après-midi "Campagne en famille"! réussi.

Une centaine d'enfants et d'adultes, parents, grands-parents, animateurs et assistantes maternelles sont venus assister le 20 juin à la représentation du spectacle La Chaise Bleue.

Ce spectacle, destiné aux enfants de 4 à 7 ans, démarre avec une chaise, un jour, quelque part... Mais avec un peu d'imagination, une chaise qui peut devenir une cachette, un traîneau à chiens, un bateau!

A la fin de la représentation, les enfants ont pu échanger avec les comédiens. Cathy Vallez, psychologue qui intervient régulièrement auprès des enfants et de leurs familles était aussi présente pour créer un échange avec les parents autour de l'imaginaire. Autour du spectacle, c'est toute une journée campagne qui a été organisée

Dès 12h30, des familles et une dizaine d'enfants de l'ALSH de Castéra sont arrivés pour pique-niquer dans le jardin de la Petite Pierre. Ils ont été rejoints par les enfants de Pifoumi et son équipe d'animateurs l'ALSH de Jégun (26 enfants au total). Sous la grange, les enfants ont également pu profiter des jeux mis à disposition par la ludothèque du Grand Auch.

Une journée très chaleureuse !!!



VOUS VOULEZ RECEVOIR NOS INFOS ? ENVOYEZ-NOUS UN MAIL A : petitepierre@free.fr

